

Procédure d'absence et d'assiduité à vos rendez-vous au Centre de réadaptation Marie Enfant

Votre collaboration est essentielle!

Merci de prendre connaissance des règles de base suivantes afin de permettre aux professionnelles et professionnels du Centre de réadaptation Marie Enfant d'offrir des services à l'ensemble de la clientèle.

PONCTUALITÉ

Vous avez la responsabilité de respecter l'heure de vos rendez-vous et de prévoir le temps nécessaire pour vous stationner.

RETARD

Si vous prévoyez être en retard, merci d'aviser votre thérapeute ou le secrétariat du programme. Toutefois, par respect pour les autres patientes et patients, votre séance **ne pourra pas être prolongée et/ou pourrait être annulée.**

ANNULATION

S'il est impossible de vous présenter à votre rendez-vous, avisez votre thérapeute ou le secrétariat du programme **au moins 24 heures à l'avance.**

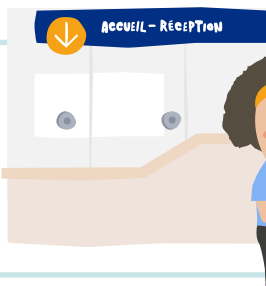
À NOTER QUE VOTRE DOSSIER SERA FERMÉ SI :

- Après trois appels téléphoniques, aucun contact n'a pu être établi et aucun retour n'a été reçu de votre part.
- Vous refusez à trois reprises les dates de rendez-vous proposées.
- Vous vous absentez à deux rendez-vous sans nous aviser.

Dans le cas où votre dossier serait fermé, vous serez informée ou informé par écrit et une note sera transmise à votre médecin, votre professionnelle ou professionnel pour l'informer.

Si vous souhaitez à nouveau bénéficier des services du Centre de réadaptation Marie Enfant, il sera nécessaire d'obtenir une nouvelle référence ou de faire une nouvelle demande de service.

Ensemble, créons les conditions d'un parcours de soins accessible et efficace!



**Accueil principal du Centre
de réadaptation Marie Enfant**

514 374-1710 p. 0

Discutez de cette politique d'accès aux soins et services du Centre de réadaptation Marie Enfant (CRME) avec vos professionnelles et professionnels de la santé.